



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT DEUX**, le **JEUDI HUIT DECEMBRE**  
Présents : **12** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment  
En exercice : **18** convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,  
Votants : **14** sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **01 décembre 2022.**

Nombre de conseillers en exercice : **17**

Présents : **13** Votants : **14**

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ETIENNE Jean, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel,  
BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, ~~GAURIVEAUD Jean Jacques,~~  
~~AUTIN Martine,~~ RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE  
Josselyne, ~~LOUIS Gilles,~~ ~~AUDEBERT Délizia,~~ de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents excusés : GAURIVEAUD Jean-Jacques, LOUIS Gilles, AUDEBERT Délizia

Absents avant donné pouvoir : Mme AUTIN Martine à Mme WATRIN Béatrice

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nommé par 14 voix Daniel MOTARD en qualité de secrétaire de séance  
(art. L. 2121-15 du CGCT).

**DE 081-2022/12-011 AGREMENT DES MEMBRES AUX COMITES CONSULTATIFS**

Le maire rappelle au conseil municipal que lors de sa démission du conseil municipal Corinne  
PERROT a sollicité son intégration à plusieurs comités consultatifs : Animation communale,  
Association sport-jeunesse, Bâtiments communaux, Voirie, Urbanisme cadre de vie

Considérant la délibération n°DE025-2020/06-003 du 15 juin 2020 portant création des comités  
consultatifs,

Considérant que l'agrément de Corinne PERROT à ces comités ne porte pas le nombre de membres  
supérieur à celui de la commission communale à laquelle ils sont respectivement rattachés,

Le maire propose de faire droit à la demande de Corinne PERROT et de l'admettre à participer aux  
comités consultatifs sollicités.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré par 14 voix POUR,*

➤ *ADMET Corinne PERROT à participer aux comités consultatifs :*

*Animation communale, Association sport-jeunesse, Bâtiments communaux, Voirie,  
Urbanisme cadre de vie.*



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte transmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2022.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	lundi 19 décembre 2022
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	